

SÉANCE ORDINAIRE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

8 septembre 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue le mardi 8 SEPTEMBRE 2020, à 20 heures, à la salle Communautaire de l'École Moisson d'Arts de L'Isle-Verte, 136 rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants:

MADAME VÉRONIQUE DIONNE
MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Véronique Dionne propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 août 2020, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

Madame Sophie Sirois propose l'adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 25 août 2020, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

20.09.3.1.

Dépôt et présentation des résultats financiers de l'année 2019

Monsieur Pascal Briand, accompagné de madame Érica Gosselin, de la firme comptable Mallette procède au dépôt ainsi qu'à la présentation des résultats financiers de la Municipalité pour l'exercice financier 2019.

À la suite de cette présentation, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyée par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, que le contenu de ce rapport soit accepté, tel que soumis.

20.09.3.2.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 8 septembre 2020

(Janvier 2020) :	26,94 \$
(Mai 2020) :	490,57 \$
(Juin 2020) :	3 421,98 \$
(Juillet 2020) :	6 782,48 \$
(Août 2020) :	18 024,45 \$
(Septembre 2020) :	4 828,00 \$
	<u>33 574,42 \$</u>

Dépenses incompressibles	
(Frais divers Visa) :	553,58 \$
(Bell Canada):	283,77 \$
(Ville de Riv-du-Loup Entente incendie) :	30 891,66 \$
(Hydro Québec) :	4 547,56 \$
(Déry Télécom) :	<u>43,12 \$</u>
	<u>36 319,69 \$</u>
Total des dépenses :	<u>69 894,11 \$</u>

Suite au dépôt des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 19 août 2020 au 8 septembre 2020, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

20.09.3.3.

Demande de versement de la contribution municipale à l'entente de gestion concernant la politique familiale ainsi que la démarche MADA

Considérant l'entente à laquelle a adhéré la municipalité de L'Isle-Verte en février 2020 aux fins d'assurer sa collaboration ainsi que sa part de financement à la mise à jour de sa politique familiale et à la démarche MADA (municipalité amie des aînés);

Considérant la contribution financière exigée de la part de la municipalité, à savoir le montant de 8 912,50 \$ dont 5 250 \$ provenant d'une aide financière attribuée par le Ministère de la Famille (50% de ce montant ayant été perçu en 2019);

Considérant que ce financement est nécessaire à la réalisation de l'objet de cette entente, celle-ci étant mise en œuvre par la MRC de Rivière-du-Loup;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte verse le soutien financier exigé,

Que ce montant soit pris à même l'activité budgétaire « Soutien aux organismes ».

20.09.3.4.

Proposition d'achat de terrain - propriété de l'entreprise Ferme Émilien Michaud

Considérant les démarches entreprises par la municipalité de L'Isle-Verte, conjointement avec la MRC de Rivière-du-Loup, auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles afin d'obtenir l'autorisation d'accroître son périmètre urbain et ce, à des fins industrielles et commerciales;

Considérant qu'il s'agit de démarches initiées auprès de la CPTAQ en 2014;

Considérant qu'après maintes représentations auprès des Commissaires de la CPTAQ, une décision favorable a été rendue à la Municipalité;

Considérant qu'outre ces démarches, la Municipalité se devait de modifier ses règlements d'urbanisme afin d'adopter un règlement de concordance au schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup;

Considérant que l'ensemble de ces démarches a été accompli permettant à la Municipalité de planifier le développement de ce nouveau secteur industriel et commercial;

Considérant que le terrain visé est propriété de l'entreprise agricole

Ferme Émilien Michaud;

Considérant l'accord convenu avec les administrateurs de cette entreprise (courriel de monsieur Jean-Luc Michaud du 19 août 2020) soit la possibilité pour la Municipalité de se porter acquéreur du terrain visé, soit une superficie de 6.12 hectares pour le montant de 65 000 \$ (plus taxes);

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'acceptation de la proposition de vente soumise par l'entreprise agricole « Ferme Émilien Michaud » au montant de 65 000 \$ (plus taxes);

Que le montant de cette transaction, incluant les honoraires professionnels à venir et sans s'y limiter, à savoir : arpentage, désignation cadastrale, acte notarié;

Que cet investissement soit assumé à même les excédents financiers non affectés de la Municipalité;

Que la mairesse ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général soient autorisés à signer les documents devant permettre de concrétiser cette transaction, pour et au nom de la municipalité de L'Isle-Verte.

20.09.3.5.

Contribution municipale à l'activité « Circuit Évasion »

Considérant le projet « Circuit Évasion » parrainé par la Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte;

Considérant que cette activité apporte une contribution non négligeable à la découverte de notre milieu et constitue un attrait touristique de plus en plus populaire;

Considérant que la municipalité juge à propos de soutenir de telles initiatives auxquelles des bénévoles ont bien voulu y consacrer du temps et de leur imagination;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité assume les frais inhérents à la publicisation de cette activité, et ce, pour une somme de 250 \$;

Que, par la même occasion, des félicitations soient adressées aux initiateurs(trices) de ces belles aventures.

20.09.5.1.

Nettoyage de fossé - route Bérubé

Il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que soient autorisés des travaux mécanisés, dans le secteur de la route Bérubé, le tout aux fins d'améliorer l'écoulement des eaux de surface. Les travaux nécessiteront l'utilisation d'une pelle hydraulique pour une durée d'environ 1 journée.

Le coût de ces travaux sera assumé à même le budget d'opération relatif à la voirie d'été.

20.09.7.1.

Projet de règlement aux fins de remplacer le règlement de dérogation mineure 2013-119

Considérant qu'il y a lieu de revoir certaines dispositions du règlement 2013-119 portant sur les dérogations mineures aux fins d'y modifier le coût exigé pour le traitement d'une telle demande;

Considérant que le coût actuellement exigible est de 200 \$;

Considérant que les démarches liées à l'application de ce pouvoir réglementaire devraient être compensées par les frais exigibles, ce que le règlement actuel ne reflète pas;

En conséquence, le conseil municipal dépose le présent projet de règlement 2020-178, à des fins de consultation, le tout ayant pour objet de porter à 500 \$ les frais exigibles pour une demande de dérogation mineure.

20.09.7.2.

Avis de motion - règlement de dérogation mineure

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller, monsieur Stéphane Dubé, qu'un règlement remplaçant le règlement de dérogation mineure 2013-119 sera soumis, pour adoption, à la prochaine séance publique du conseil. Un projet de règlement a été déposé aux membres du conseil municipal, ce 8 septembre 2020 ainsi qu'auprès de la population, pour consultation.

20.09.9.1.

Résolution pour les organismes dont le territoire est visé par le projet de service régional animalier

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que les municipalités de Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, Saint-Antonin, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphanie, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Modeste et Saint-Paul-de-la-Croix désirent présenter un projet de service régional animalier dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- Que la municipalité de L'Isle-Verte statue et décrète, par la présente résolution, ce qui suit :
 - Le conseil municipal de la municipalité de L'Isle-Verte s'engage à participer au projet de service régional animalier et à assumer une partie des coûts;
 - Le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil municipal nomme la MRC de Rivière-du-Loup organisme responsable du projet.

20.09.9.2.

Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

Attendu que la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 21 au 27 septembre 2020;

Attendu qu'il est d'intérêt public de sensibiliser les membres de notre communauté aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

Attendu que Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes,

ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Attendu que le CN invite le conseil municipal à adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts déployer pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les communautés, y compris sur le territoire de notre communauté;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal de la municipalité de L'Isle-Verte signifie son appui à la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2020.

20.09.11.

Levée de la séance

À 20 h 31, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

« Je, _____, mairesse, atteste que la signature
Ginette Caron
du présent procès-verbal, équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».